



## **Message de la FDC 10**

Que faire en cas de découverte d'un oiseau sauvage mort ?

Dans le cadre de la prévention et surveillance contre l'influenza aviaire hautement pathogène votre rôle de sentinelle de la nature est indispensable

### **Que faire et qui contacter ?**

- 1- Ne pas manipuler l'oiseau mort et rester à bonne distance de celui-ci pour ne pas contaminer d'autres zones
- 2- Contacter les services engagés dans le réseau SAGIR ( Réseau national pour la gestion sanitaire de la faune sauvage)

Office Française de la Biodiversité (OFB) : 06 27 02 57 29

Ou

La Fédération des Chasseurs de l'Aube (FDC 10) : 03 25 71 51 11

Si vous souhaitez laisser un message sur le répondeur penser à indiquer :

- L'endroit le plus précis possible où se trouve l'oiseau (point GPS – indication sur l'application IGN)
- Son état de conservation
- Et vos coordonnées téléphoniques